



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-12/07

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq
le 16 décembre à 19 heures**
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
votants : 22 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
pour : 22 Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025
contre : 0 **PRESENTS :**
abstention : 0 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
 TABONE Paul, MERLO Raymond, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie,
 CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, POZZI
 Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :
Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme ROYER Carole.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :
M. CORNU Jérôme.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène.
Mme BAYLE Magali.
Mme MARCHAND Charlène.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : SUPPRESSION DES COMMISSIONS FACULTATIVES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal en date du 23 juin 2020 ;

Considérant que ces commissions ont été créées afin de faciliter la préparation des décisions du conseil par un travail d'analyse et d'expertise ;

Considérant l'évolution au sein du Conseil municipal et la proximité des élections municipales qui auront lieu le 15 mars 2026 ;

Considérant la rationalisation du fonctionnement des instances et la volonté de simplifier les procédures décisionnelles ;

Considérant que les sujets traités au sein de ces commissions sont étudiés par l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 :

De supprimer l'ensemble des commissions facultatives suivantes, créées dans le règlement intérieur : Finances, Urbanisme, Accessibilité des Bâtiments, Développement durable, Economie emploi – Insertion, Affaires scolaires, Associations – Conseil Municipal des enfants, Anciens, Forêt, Sécurité – Transport – Travaux, Animation – Manifestations diverses, Culture.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE